Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 490

Artikel: Le travail à domicile en Suisse : [1ère partie]

Autor: Montet, A. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262504

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suffrage, vient d'entrer à la Chambre Haute, ou Sénat, de son pays. Nous sommes certaines qu'elle y occupera sa place avec conscience et con-viction, en défendant les intérêts des femmes, et nous lui adressons ici toutes nos meilleures

...et au Brésil

Et c'est le même système également, qui vient de faire entrer au Parlement brésilien un autre membre du Comité de l'Alliance Internationale, membre du Comité de l'Alliance Internationale, Mble Berta Lutz, présidente de la grande et active Fédération brésilienne pour le progrès féminin. Candidate aux dernières élections, Mble Lutz rétait restée en arrière que de 54 voix sur le dernier élu de son parti, si bien qu'il est tout naturel maintenant de la saluer par son nouveau titre, en lui disant nos plus chaudes félicitations. Personne n'ignore en effet toute l'activité de Bestellute. Personne rignore en erret toute l'activité de Berta Lutz pour la cause des femmes, et c'est en bonne partie à ses efforts que les Brésiliennes doivent la reconnaissance de leurs droits.

La femme "aussi" est une personne

(Suite et fin.) 1

La femme mariée, devenue une personne, La femme mariée, devenue une personne, continuera à mettre au monde des enfants, mais elle ne sera plus docile à la conception « étatiste » qui réclame beaucoup de futurs contribuables et de futurs soldats, et ne considère la femme que dans la mesure où elle rend au pays ce double service ». Ce n'est pas ainsi que l'Etat doit envisager les porteuses de vie: il doit désirer leur épanouissement au mayium en tant que « personnes » et au maximum en tant que «personnes», et leur aider à ce développer et à devenir des « citoyennes» . L'Eat est égoïste et l'homme aussi et tous deux préfèrent la petite « bûche» aussi et lous deux preterent la petite « buche» docile à la créature éclairée; comme ils détiennent les clefs de l'arsenal des lois, ils en abusent pour cantonner la femme dans une situation d'infériorité aussi complète que possible. Ceci est encore plus vrai en Suisse qu'en France où a été fait l'effort remarquable de hisser des femmes aux fauteuils ministériels.

Une des objections contre le travail pro-fessionnel féminin et la seule intéressante, peut-être, c'est que la femme s'épuisera à concilier la besogne du foyer et celle du dehors. Elle s'épuisera, j'en suis persuadée, si-elle n'est pas secondée. Mais cette aide né-cessaire se peut obtenir: avec de l'argent, on payera l'assistance d'une nurse, d'une gouvernante, d'une domestique. Dénuée d'argent, la femme demandera à son mari le coup de main indispensable. Il est beaucoup de maris qui aident au ménage et ne se croient pas diminués pour tout cela.

Constatons en passant que, dans Esprit, ce sont des hommes qui clament la nécessité pour le mari d'aider à sa femme! Et s'îl est des époux récalcitrants, ils leur rappellent le des epoux récalcitrants, ils leur rappellent le mot du philosophe Héraclite, surpris à laver la vaisselle et répondant à l'ami étonné: « Là aussi, il y a des dieux! » Le mari qui prendra sa part des devoirs domestiques y gagnera d'échapper à l'égoïsme et au goût exagéré du confort qui menacent tous les hommes à partir d'un certain âge. Et il plon-

1 Voir le précédent numéro du Mouvement

gera en plein dans la vie: « Faire bouillir le biberon, changer un enfant, ce sont là des besognes qui conviennent parfaitement à un intellectuel et qu'il devrait rechercher si elles ne lui étaient imposées ». En bref, en conclusion des articles consa-crés aux femmes mariées, rappelons qu'il n'est pas vrai de dire « que les femmes sont faites pour avoir des enfants », ou bien ce n'est vrai qu'au sens où il est vrai que les hommes aussi sont faits pour cela. En vérité. hommes aussi sont faits pour cela. En vérité, c'est le couple qui est fait pour avoir des enfants, pour en supporter les conséquences, et pour recevoir d'eux leur épanouissement

complet.

Léon Daudet, qui n'est pas féministe, je crois, a qualifié un jour le statut actuel de la femme française de « chariot mérovin-gien ». Ce chariot ne roule pas seulement sur les routes départementales françaises, bien que le statut de la Suissesse soit en avance sur celui de Napoléon, inspiration d'un souverain ab-solu contempteur de la femme et... mari

inquiet.

Les divers chapitres d'Esprit nous ap-Les divers chapitres d'Esprit nous ap-portent « une substantifique moelle» dont on tirerait profit à l'infini. Sur l'éducation des filles, sur · la bourgeoise, l'ouvrière, la paysanne, la femme chrétienne, sur l'évolution et aussi la vieillesse de la femme d'aujourd'hui, ainsi que sur l'enfant, que de pages éveillant l'intérêt et parfois aussi la contradiction; mais tout cela est vivant, documenté et généreux. JEANNE VUILLIOMENET.

En raison des fêtes de Noël et du jour de l'An, le prochain numéro du Mouvement Féministe pa raîtra le 9 janvier.



DE-CI, DE-LA

La première avocate en Suisse.

On annonce de Zurich le décès à l'âge de 75 ans de M™e Anna Kramer-Mackenroth, qui fut la première femme à passer des examens de droit à l'Université de Zurich en 1900, et qui a été avo-cate durant de longues années.

Aux paysannes par la Radio.

La série de conférences par Radio organisée chaque année par le Département vaudois de l'agriculture à destination de la population payanne, a été confiée à Mme Gillabert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises. Les questions d'intérêt féminin à traiter ne lui manqueront pas!

La Suisse, pionnière de féminisme??..

La Suisse, pionnière de féminisme??..

Selon notre confrère, le Schw. Fraumblatt, notre pays est le premier en Europe qui ait introduit dans les services de ses lignes aériennes des femmes à titre de «stewardes» n'aurait-on pas pu, par la même occasion, trouver un mot dans une de nos langues nationales pour désigner cette profession nouvelle?...). Quatre d'entre elles sont en fonctions depuis l'été 1935. Cet exemple aurait été suivi jusqu'iei par la Hollande seulement.

Bravol... en attendant la suite de nouveaux progrès. Toujours plus haut: c'est le cas de le dire.

Ouelques conséquences économiques de l'interdiction du travail des femmes mariées

N. D. L. R. — Notre confrère, le Schweiz. Frauenblatt, a publié récemment une lettre d'une fermement mariée exerçant une carrière libérale, et supputant de façon très claire les répercussions d'ordre économique qu'aurait toute mesure lui interdisant d'exercer sa profession. Nous pensons qu'il est utille que cet aspect du problème soit aussi envisagé dans le détail, puisque, trop souvent, l'affirmation de principe du droit de chacun et de chacune à la liberté du choix de son travail ne suffit malheureusement pas.

1. Exerçant une profession libérale, j'ai besoin de l'aide d'une secrétaire-comptable, que naturel-lement je ne pourrais pas continuer à employer si je devais cesser de pratiquer.

2. Mon activité professionnelle s'exerçant en dehors de chez moi, il est nécessaire que j'aie une domestique pour s'occuper des travaux ménagers. Celle-ci aussi perdrait de la sorte son travail.

3. En outre, j'emploie fréquemment toute une série de femmes pour des travaux auxiliaires, chez moi et hors de chez moi. C'est ainsi qu'une couturière me fait mes robes, transforme mes toilettes, rajeunit mes manteaux; c'est ainsi aussi qu'une lingère vient à jour fixe entretenir mon linge personnel, celui de mon mari et celui de mes enfants. J'emploie également une laveuse pour laver le linge à la maison, et une femme de ménage pour aider ma domestique dans les gros travaux de nettoyage. Et j'insiste sur le fait que si je fournis du travail de la sorte à plusieurs femmes, c'est d'une part parce que j'ai besoin de leurs services, mais aussi parce que j'estime, en ces temps de chômage, que c'est mon devoir, à moi qui gagne suffisamment de par l'exercice de ma profession, de venir en aïde à d'autres femmes en leur fournissant à mon tour du travail.

note en passant que, circulant beaucoup por l'exercice de ma profession, j'use davantage de souliers et de vêtements, et que, obligée de la sorte de renouveler plus fréquemment ma garde-robe, je peux donner plus fréquemment aussi vêtements et chaussures usagés à des vestiaires de bienfaisance, que si je restais chez moi et pouvais « les finir dans la maison »

4. Veillant de très près au bon entretien de notre demeure, je n'hésite pas, dès que de petites réparations sont nécessaires, à m'adresser au menuisier, à l'électricien, au tapissier... Il est évi-dent que si mon gain ne me le permettait plus, je cesserais de la sorte de fournir du travail à tous ces artisans, et, ou bien je me résoudrais à laisser notre demeure en mauvais état, ou bien je tâcherais tant bien que mal de recoller et de raccommoder moi-même ce que cloche.

5. D'ailleurs, si je ne pouvais plus, par l'exercice de ma profession, contribuer au lover de cice de ma profession, contribuer au loyer de notre ménage, nous devrions chercher un beau-coup plus petit appartement dans une maison locative quelconque. D'où perte sèche pour le propriétaire de la villa que nous habitons, qui ne trouverait pas facilement, vu la situation financière actuelle, à la louer de nouveau. Et, à son tour, il devrait réduire ses dépenses, faire moins travailler d'ouvriers, etc., etc.

6. En plus de l'enseignement obligatoire de o. En plus de l'enseignement obligatoire de Pécole, nos enfants prennent des leçons particu-lières de langues étrangères, de musique, de danse. Nous faisons chaque année un séjour de vacances avec eux, et je veille au renouvelle-ment de leur garderobe, de leur linge, de leurs chaussures, etc. Si je ne pouvais plus exercer une activité rémunératrice, toutes ces dépenses se-raient rayées de notre budget familial, et combien de professeurs libres, et de répétiteurs, de couturières et de cordonniers, de propriétaires de pensions-familles à la montagne... qui doivent, pourfant, eux aussi, travailler et gagner pour vivre, en souffriraient?

7. Mon mari et moi avons des goûts artistiques, aimons aller au théâtre, au concert, etc. Nous suivons aussi les expositions, et y achetons de temps en temps un objet d'art décoratif ou une aquarelle. Inutile de dire que, si toute activité rémunératrice m'était interdite, il nous faudrait nous restreindre aussi beaucoup de ce côté-là, et qui en pâtirait au premier chef, si ce n'est les artistes?

Et l'on pourrait allonger cette liste par bien des chapitres encore..

Signe des temps.

Dernièrement, le quotidien français l'Œuvre instituait, selon la mode du jour, un grand referendum populaire parmi ses lecteurs sur « des questions intéressant leur vie quotidienne ». Or, c'est avec intérêt que nous avons constaté que la première question soumise à ce referendum était-celle du droit au travail des femmes mariées, et la troisième celle de la valeur d'un service militaire féminin! Sans doute, c'était cela justement qui dait intéressant — et nouveau pour nous. Car, quel est chez nous le journal, je vous le demande, qu'il soit publié en français ou en allemand, en italien ou en romanche, au directeur duquel l'idée viendrait que des problèmes d'ordre essentiellement féministe pourraient aussi « intéresser la vie quotidienne de leurs lecteurs... »?

Ajoutons qu'à la première question (interdiction du travail des femmes mariées), il a été répondu négativement par 98.694 lecteurs et lectrices, contre 84.237 réponses affirmatives. Une majorité de plus de 14.000 voix s'est donc trouvée parmi les lecteurs de l'Œuvre en faveur du droit au travail de la femme.

Quant à l'introduction d'un service militaire féminin, elle a été repoussée (malgré l'exemple tout récent d'une décision prise en Turquie) par 150.052 lecteurs contre 29.606, soit 81 % contre 16 %.

Le travail à domicile en Suisse

Pourquoi n'avons-nous pas encore en Suisse de législation sur le travail à domicile? ceci malgré l'art. 34 ter de la Constitution fédé-rale, qui en permettrait la réglementation par la loi?

Sans doute parce que, au début du siècle, Sans doute parce que, au début du siècle, lorsque d'autres pays jetèrent un cri d'alarme signalant des abus dans ce domaine, et que furent dévoilées des misères et des situations sans nom, la Suisse ne se trouvait pas alors tout au bas de l'échelle. Si l'on constatait une grande indigence dans beaucoup de familles vivant du travail à domicile, la misère s'y était installée avant qu'elles n'eussent recours à ce moyen de gain, et c'était elle qui avait poussé

D'après les exposés faits à la Conférence de Berne des Présidentes de sections de l'Association suisse pour le Suffrage par Mile Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du Travail, et à l'Assemblée générale de l'Alliance à Coire par Mile Helbing, adjointe à l'inspectorat des fabriques de Saint-Oall.

République l'a citée à l'ordre de la nation dans

A toujours fait preuve du plus grand dévouement et de la plus grande conscience dans l'exercice de sa profession, décédée des suites d'une affection contractée dans les fonctions de radiologiste.

D'origine roumaine, Mathilde Grunspau de Brancas fit ses études à Paris, conquit ses diplô-mes et se spécialisa dans l'électroradiologie, mes et se spécialisa dans l'électroradiologie, science nouvelle dont elle avait compris la portée et qu'elle enseigna à l'École des Infirmières de la Salpétrière. En 1910, elle était nommée assistante des hôpitaux, dès 1912 occupait le poste de chef-adjoint à la l'itié, puis prenait en 1926 la direction du service de l'hôpital Baudelocque.

Atteinte par les terribles effets que causent les

rayons X, le courageuse femme n'interrompit pas ses travaux scientifiques ni sa bienfaisante acti-vité; bien que se sachant condamnée, elle espérait vite, nen que se sacialité contamine, elle esperait pouvoir poursuivre sa tâche pendant quelques années encore, ayant résisté victorieusement aux premières attaques. Soudain le mal empira, rava-gea son organisme affaibli qui ne résista pas, et elle fut emportée en quelques jours.

Que lisons-nous?

(Liste de livres dressée pour venir en aide à nos lectrices dans l'embarras avant d'acheter leurs cadeaux de Noël.)

MADELEINE LEY: Olivia. (Edition Nouvelle Revue française.)

Pierre de Lacretelle: Secrets et malheurs de la reine Hortense. Editions Hachette. 3 fr. 40.

Mmc Emile Ollivier: Correspondance de Liszt et de sa fille. Editions Grasset.

GEORGE CLAUDE: Au fil des jours. Les enfants, l'amour, la vie, les fêtes. Payot, éd. 5 tr. 50. HILDUR DIXELIUS: Simples histoires du Nord, traduites du suédois. Ed. Labor, Genève. 2 fr. 75.

YOLANDE FÖLDÈS: La rue du Chat qui pêche. (Grand prix du roman international.) 3 fr. 40. JEROME K. JEROME: Mes enfants et moi. 2 fr. 20. Selma Lagerlöf: L'anneau des Löwensköld. 2.75. Charlotte Löwensköld. 3 fr. 40. Anna Swärd. 3 fr. 40.

MARY LAVATER: *Henri Meister*, biographie. (4.75 jusqu'au 31 décembre, ensuite 6 fr.

ROSAMUND LEHMANN: Intempéries. 4 fr.

Isabelle Rivière: La guérison, roman. 3 fr. 40. Monique Saint-Hélier: La cavalier de paille. 4 fr. Sigrid Undset: Christine Lavransdatter. 1. La Cou-ronne. 3 fr. 40.

VICKI BAUM: Sait-on jamais? 3 fr. 40.

COLETTE YVER: Le Sacre. 3 fr. 40.

Lucien Daudet: Dans l'ombre de l'impératrice Eugénie. 3 fr. 40.

JEANNE GALZY: Catherine de Médicis. 4 fr. 40. J. Kuhn: La princesse Mathilde. 5 fr. 50.

Vivienne de Watteville: L'appel de l'Afrique. 5 fr. 50.

A. Brêting: Fils et Mères. (John Ruskin, Gaston Frommel, Dr. César Roux, le Président Masa-ryck, Auguste Piccard, Max Huber). 2 fr. 50. Andrée Viollis: Indochine S. O. S. Edition N. R. F. 3 fr. 30.

YVETTE PROST: La passion de maître Javille. Ed. Tallandier. 2 fr. 75.

Publications reques

Mme Suzanne Bouillet: Comment réaliser la Paix? Ed. Rieder, 108, boul. St-Germain, Paris.

C'est une étude documentée et captivante de la guerre, des facteurs favorisant ou empêchant l'établissement de la paix. Puis un appel pressant aux femmes: qu'elles expriment enfin leur volonté d'obtenir la paix, et contribuent à l'organiser sur une base linguistique, militaire, judiciaire, par la création des Etats-Unis d'Europe. Quel beau pro-gramme nous est tracé! et quelle responsabilité Mme Bouillet nous confère dans son étude à la fois serrée et attachante. M. G. C.

GEORGE CLAUDE: Au fil des jours. 1 vol. Payot, ed., Lausanne.

Recueil d'articles parus depuis cinq ans dans diverses publications romandes, ce volume est une suite de chapitres, une suite d'expériences et d'ob-servations sur les problèmes de l'existence. Pages marquées au coin d'une sensibilité féminine, à la fois vive et clairvoyante, d'un jugement sain, pages émouvantes parfois, elles demeurent tou-jours vraies, elles sont réconfortantes et variées. George Claude a une tendresse toute de compréhension pour la jeunesse d'aujourd'hui; les étu-des qu'elle lui consacre dans ce volume nous sem-blent parmi les meilleures. S'il s'adresse à tous les âges, il aura donc, croyons-nous, un attrait particulièrement vif pour les jeunes filles, pour leurs mères, et pour toutes celles qu'inféressent, qu'angoissent souvent, les difficultés de ce temps, l'avenir de la génération qui monte.

M.I.D

Laure Choisy: L'oiseau vert, ou Jean, Jeannette et Jeannot. Illustrations de M. C. Bodinier. 1 vol., Ed. La Bourdonnais, Paris.

Réjouissez-vous, enfants, qui goûtez encore les contes dans ce monde réaliste où nous vivons! Laure Choisy est un guide plein d'imprévu, d'esprit, de grâce, dans les champs libres de l'imagination, et l'on a aucune peine à se figurer le petit monde qu'elle aime penché sur son joli livre, un peu haletant, tandis qu'il tourne de plus en plus vite les pages, ces pages où les aventu-res de Jean, Jeanne et Jeannot prennent un relief d'autant plus marqué qu'une douzaine d'illustra-tions fort suggestives dues au talent de M. C. Bodinier, en rehaussent le charme, en soulignent



POUR VOS CADEAUX

BON POUR UN ABONNEMENT AU "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Offer	f à			

Ceux de nos lecteurs qui voudront utiliser ce bon pour offrir un abonnement au Mouvement en cadeau n'auront qu'à le découper pour l'envoyer à la personne de leur choix, et d'autre part à verser à notre compte de chèques postaux N° 1.943 le montant de cet abonnement avec l'indication précise du nom et de l'adresse de la personne à laquelle il doit être servi.

les travailleurs à rechercher du travail à n'importe quel prix. D'autre part, le travail à do-micile est en régression constante en Suisse. Si, en 1905, il occupait 92.000 personnes, ce chiffre était descendu à 26.000 en 1930. De chiffre était descendu à 26.000 en 1930. De tout temps, dans notre pays, le travail à domicile a été le plus répandu dans les contrées où la terre est pauvre, c'est-à-dire dans le Jura et dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell. Les raisons pour lesquelles l'industriel peut avoir avantage à donner du travail à domicile sont connues: il échappe ainsi aux obligations onéreuses imposées pour le travail en fabrique, telles que assurances, réglementation des conditions du travail, limitation des heures de travail, etc. de travail, etc.

des conditions du travail, imitation des heures de travail, etc.

Sous l'influence de la poussée sociale d'après guerre, un projet de loi réglementant le travail à domicile fut soumis au peuple en 1920, qui fut repoussé à une faible majorité. Cette loi aurait constitué un véritable progrès, car élle aurait permis au Conseil Fédéral d'établir des contrats-type de travail que les employeurs auraient été obligés d'accepter. Depuis lors, plus rien n'a été tenté. Les ouvriers à domicile eux-mêmes sont les derniers à demander que l'on s'occupe d'eux, tant ils craignent que cette source de gain vienne à tarir. D'ailleurs, se connaissant peu les uns les autres, ils n'ont guère la possibilité de s'organiser. On nous a signalé un seul syndicat d'ouvriers à domicile, dans l'industrie de la toile de bluteau, qui est arrivé à fixer des tarifs de salaires intéressants.

En 1928, la Conférence Internationale du Travail a adopté une convention établissant

En 1928, la Conférence Internationale du Travail a adopté une convention établissant des salaires minima. La Suisse ne peut ratifier cette convention tant qu'elle ne possède pas de loi sur le travail à domicile. Pour l'instant, nous avons un règlement pour l'horlogerie seulement, que nous devons à la concurrence déloyale de certains fabricants qui, pour arriver à un prix de vente inférieur à la norme, avaient eu recours au travail à domicile mal payé. Les industriels eux-mêmes demandèrent alors une réglementation établissant des salaires minima, sur la même base que pour le travail en fabrique.

Mais dans d'autres industries, celle de la confection, par exemple, nous constatons des abus criants. Les cantons ne peuvent intervenir avec succès, car le travail réglementé chez eux échapperait trop facilement à cette réglementation en passant les frontières cantonales; par exemple, Zurich s'adresserait aux ouvriers de Saint-Gall et d'Appenzell, voïre même du Tessin, puisqu'il y a des cantons où le chômage réduit les gens à accepter du travail à n'importe quel prix. Ce sont ces cantons-là qui désirent le plus vivement une réglementation fédérale sur le travail à domicile. Pour l'instant, on prévoit un arrêté qui réglera le travail à domicile en genéral et qui créerait les bases d'une législation définitive. Cette réglementation devient indispensable. Depuis 1925, date à laquelle la Ligue sociale d'acheteurs organisa une enquête dont les ré-Mais dans d'autres industries, celle de la

d'acheteurs organisa une enquête dont les ré-sultats sont bien connus (rappelons aussi l'en-quête faite dans le canton de Genève pay l'Union des Femmes, et dont les résultats ont été publiés dans ce journal $(R\acute{e}d.)$, la situation n'a fait qu'empirer. Depuis la débâcle de l'industrie de la broderie, les fabriques de la Suisse orientale ont changé d'occupations, et confectionnent des manteaux, des manteaux de pluie, des pullovers, des sacs de cellophane, de piule, des pullovers, des sacs de celiopnane, des emballages d'allumettes, etc. Cette nouvelle orientation n'a pas été facile. Une concurrence énorme règne, ce qui explique les bas salaires. Le prix de revient doit absolument être maintenu à un niveau inférieur, de sorte que beaucoup d'employeurs ont du recourir au travail à domicile; ceux qui ont voulu travailler sur une base plus saine se sont souvent vus obligés de congédier leurs

Le travail à domicile est très recherché: Le travail à domicile est très recherché: pour 20 femmes que l'on demande, il s'en présente 200; il est déjà arrivé que 500 ouvrières ont répondu à une offre de tricotage à domicile. Ce sont des femmes de tout âge, aussi bien des fillettes que de toutes vieilles femmes; les unes ont fait un apprentissage, d'autres n'ont aucune formation professionnelle, — c'est une armée d'une diversité déconcertante. Il est vrai que certains travaux

avec bonheur la figure des personnages, les cadres divers, la palpitante histoire.

L'Education en Suisse, Annuaire des écoles, Universités et pensionnats, etc. Pélisserie, 18, Genève.

Ce guide, d'une présentation élégante, sera très Ce guide, d'une présentation élégante, sera très utile à tous les parents qui désirent obtenir des renseignements précis sur les différentes institutions d'éducation en Suisse. On y trouve la liste complète de toutes les écoles; pour chacune d'elles sont indiqués les conditions d'admission, les droits d'inscription, les programmes généraux, etc. De nombreuses illustrations complètent le texte siète que d'étaile indications une les les droits de la condition de la complète de la condition d texte, ainsi que d'utiles indications sur les possi-bilités intellectuelles offertes par nos principales

Ajoutons que ce guide, à côté de cette documentation précieuse, contient des articles fouillés sur des questions d'éducation.

P.

CLARA RAGAZ et MARTHA SCHNEPP: Défense aé-rienne? Une brochure; 50 et. Ed. Branche suisse de la Ligue de Femmes, Gartenhofstr. 7, Zü-rich.

rich.

Cette brochure se propose pour tâche d'attirer
l'attention du public sur la question de la guerre
et de la défense aériennes. Elle demande une
étude approfondie et dépourvue de préjugés; en
entreprenant ce travail, on saisit combien il est
urgent d'amener plus de lumière dans la question de la défense aérienne; que l'on croie ou
non à l'efficacité de celle-ci, on reconnaîtra cependant que les auteurs ont publié cette brochure
poussées par le sentiment d'une grande responsabilité.

P.

G. S. Franci. Net secolo d'oro. 1 vol. Arti gra-fiche, Lugano.

Nous vivons, avec M. Franci, dans la cité mo-dèle, capitale de l'Union européenne, en l'an 2050.

— métropole gigantesque pourvue de tous les derniers perfectionnements, et au milieu d'une

derniers perfectionnements, et au milieu d'une sociéte complètement rénovée, où l'on appartient à telle ou telle classe selon ses aptitudes. Plus de guerres — du moins en Europe.

Il serait impossible de donner en quelques lignes ne fût-ce qu'un aperçu de l'Etat futur dépeint par l'auteur, qui ne manque pas d'imagination, et que nous supposons être ingénieur de sa profession. Une intrigue assez lâche rappelle que le livre est un roman.

Ajoutions — puisque ce bref compte-rendu pa-

que le livre est un roman.

Ajoutons — puisque ce bref compte-rendu paraîtra dans le *Mouvement Féministe* — qu'en Europe, l'an 2050, la femme est en tout l'égale de l'homme... Faudra-t-il attendre jusque-là? M.-L. P.

L'Almanach populaire du Curé Kunzlé, 1937. 1 fr

L'Almanach populaire du Cure Kunzie, 1997. 111

Cet almanach contient nombre de renseignements intéressants; on y trouve, à côté de conseils pratiques (premiers soins en cas d'accident, maladies d'enfants, et remédes, tisanes préconisés par le curé Kunzlé, herboriste), une chronique politique illustrée et des historiettes de tous genres.

P.

Le Messager boiteux de Berne et Vevey, 1937. 60 cts.

Voici l'almanach populaire, avec ses explications astronomiques, ses longues listes de foires de Suisse et de France, et aussi avec ses nombreuses ancedotes, ses récits de toute sorte, où une place importante est réservée aux documentaires et aux renseignements utiles.

n'exigent qu'un peu d'adresse. Cependant la qualité du travail souffre toujours d'un man-que de préparation de l'ouvrière, et celle-ci se voit constamment lésée dans son salaire par des retenues ou des amendes pour cause d'exécution défectueuse.

A. DE MONTET.

(La suite au prochain numéro.)

La Radiodiffusion en Suisse et les femmes

Les lectrices du Mouvement n'ont pas oublié que, dans le courant de l'été dernier, l'Associa-tion suisse pour le Suffrage féminin et l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses avaient ladressé à M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz une lettre demandant, en vue de la prochaine réorgalettre demandant, en vue de la prochaine réorga-nisation de la radiophonie, que des femmes fus-sent appelées à faire partie des Commissions centrales et régionales chargées de l'établisse-ment des programmes. M. Pilet-Golaz avait ré-pondu à cette requête de façon plutôt encoura-geante, se déclarant désireux d'associer les fem-mes au service des programmes. Le 30 novembre, le Département fédéral pré-cité par M. Pilet Golaz procédont à certaine.

sidé par M. Pilet-Golaz, procédant à certaines modifications et remaniements d'ordre technique, a nommé trois « Commissions de programmes » a nomme trois « Commissions de programmes » pour chacune des trois régions linguistiques. Or, c'est seulement dans la Commission de Beromunster que figure le nom d'une femme, Mª le Dr. Weidenmann, écrivain (St-Gall), alors que les programmes des postes de Sottens et Monte-Ceneri seront établis par des Commissions exclusivement praesuites. exclusivement masculines!

exclusivement masculines!

Si nous félicitons sincèrement Mme Weidenmann d'avoir été appelée à cette intéressante fonction, nous déplorons d'autre part qu'elle soit la seule représentante de son sexe dans cette Commission, et surtout qu'aucune femme de la Stiege française et itélieure parté 4th emplée Suisse française et italienne n'ait été appelée à participer à la composition des programmes. Car certes, la forte proportion des femmes parmi les auditeurs de la Radio n'aurait rien à perdre si les questions qui les intéressênt spécialement étaient réservées à une régie féminine!

Féminisme campagnard

A la base du mouvement féministe vaudois se trouvent les sociétés de couture, qui, dans de nombreuses localités, travaillent, cousent, trico-tent brodent pour alimenter des ventes dont elles sont les organisatrices, les fournisseuses et les clientes. Elles arrivent ainsi à récolter, par leur savoir-faire et leur générosité, des sommes importantes qu'elles consacrent à la communauté: œuvres paroissiales, restauration de temples; on cite souvent des dons de plusieurs milliers de francs de ces petites organisations féminines pour la restauration ou l'édification d'églises. Ce qui ne les empêche pas d'être exclues des Conseils de paroisse.

francs de ces petites organisations féminines pour la restauration ou l'édification d'églises. Ce qui ne les empêche pas d'être exclues des Conseils de paroisse.

Ces femmes vont encore plus loin: elles subventionnent des travaux d'utilité publique; contribuables que l'on ane consulte pas lorsqu'il s'agit des affaires communales, les femmes de Molondin ont subventionné une partie de l'éclairage du village; d'autres, à l'est du canton, ont et les artisans de l'édification d'un collège. On pourrait multiplier les citations. Voici le dernier exemple de cette générosité, que donne un correspondant local de la Gazette de Lausanne: En dix ans, la Société de couture d'Essertines sur Yverdon a distribué 9435 fr. à diverses œuvres locales: pour le corbillard, l'horloge, l'église, la bibliothèque, l'harmonium, les tables scolaires, à la Société de tir, etc. Mais voilà qui est plus fort: les femmes d'Essertines viennent de remettre aux autorités communales la salle du Conseil général (où se réunissent les électeurs constitués en assemblée législative de commune) entièrement restaurée par leurs soins, ci 2500 fr.

Il me semble que les femmes d'Essertines exagèrent: les femmes ont certes le droit de collaborer avec les autorités pour le bien public, de travailler dans un esprit d'entente et de comprehension. Mais il ne faut pas oublier que les femapables de gérer les affaires de la commune; incapables de gérer les affaires de la commune; que, contribuables au même titre que les hom-

mes, nous ne sommes pas admises dans les Conseils communaux. Cela étant, je m'étonne—peut-être ai-je tort et suis-je trop entière — de la générosité de mes sœurs d'Essertines. Et le correspondant de la Gazette de Lausanne d'ajouter: « La femme vaudoise est avant tout pratique et généreuse. Elle ne perd pas son temps en vaines palabres suffragistes.»

S. BONARD

A travers les Sociétés

Semaine Suisse.

Cette Association, dont les efforts pour soutenir l'industrie nationale sont bien comms, expose dans son dernier rapport les divers aspects, de sa propagande active au moyen de journaux, de publications, de conférences, de films, etc., et au moyen aussi de la «Semaine Suisse». La lutte est acharnée entre la concurrence déloyale qui consiste à écouler des marchandiese étrangères en les qualifiant de «produit suisse»; aussi: l'Association comptet-telle sur le public pour l'aider dans sa tâche.

Femmes peintres et sculpteurs.

Femmes peintres et sculpteurs.

Dans son assemblée générale tenue à l'Hôtel de Genève, le 4 décembre 1936, la section de Genève de la Société Suisse des femmes peintres sculpteurs et décorateurs, a désigné son nouveau Comité. Il est formé comme suit: Mmes Jeanne Maeder, présidente; Metein-Gilliard, vice-présidente; Briquet-Gross, secrétaire; A. Jaquerod, trésorière; M. Duchosal-Bastian, G. Hainard-Roten, B. Jung, membres adjoints.

Dans son rapport, Mme V. Métein, présidente, sortant de charge, rappela les expositions qui auront lieu à Berne et à Genève en novembre 1937. Un diner suivit l'assemblée, d'aimables paroles furent échangées, Mile N. Pays, membre du Comité depuis seize ans, Mile N. Pays, membre du Comité depuis seize ans, Mile N. Jaquerod, trésorière dévouée, reçurent des fleurs, et Mme Métein-Gilliard eut l'agréable surprise de recevoir un beau tapis signé E. Salzmann.

La Section de Genève comprend 62 membres actifs qui, par leur collaboration, lui donnent un précieux encouragement. Il suffit, pour devenirembre passif, de s'adresser à la présidente, et de payer une cotisation de 5 fr. par an.

V. M. G.

Pro Infirmis.

Pro Infirmis.

Dans les quelques pages illustrées de son rapport, cette Association adresse un appel à toute la population. En effet, il est souvent difficile de trouver du travail pour des sourds et des aveugles, même parfaitement qualifiés, car on se heurte à des préjugés. D'autre part, un grafid effort doit être entrepris de la part de tous les parents, pédagogues, pasteurs, étc., pour adresser immédiatement à l'un des offices de Pro Infirmis les enfants qui présentent la moindre anomalie, ou simplement un caractère difficile, dont la cause-est souvent pathologique et peut être supprimée par des soins avertis.

OUVROIR

de l'Union des Femmes Lingerie fine et courante. - Tricotages. Trousseaux - Commande - Réparations Prix modérés

Tous les achats faits à l'OUVROIR fournissent du travail à des chô-meuses ou à des femmes atteintes par la crise.

21, RUE PIERRE-FATIO :: GENÈVE 5, PLACE DE LA FUSTERIE (Jusqu'au 31 décembre)

Entretiens sur l'Education

Mensuel de 8 petites pages 42me année

Rédaction et Administration: 19, r. Töpffer, Genève

Abonnements. En Suisse: 1 fr. 50. — Compte de chèques postaux I. 542. Entretiens sur l'Education.

GENÈVE. - IMPRIMERIE RICHTER

L'idée de l'entr'aide coopérative est en danger!

Nous n'en voulons pour preuve que la malheureuse et injuste décision du Conseil fédéral dans l'affaire de Coldrerio.

Le droit de satisfaire ses besoins économiques par le moyen du self-help individuel est un droit humain inaliénable. L'Etat devrait encourager les individus à en faire usage, au lieu de les en empêcher. Et ce qui est vrai pour le self-help individuel l'est aussi pour le self-help collectif, la coopération, qui intervient là où le self-help individuel ne suffit plus.



UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE